

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 148 Quartier Porte Montmartre Clignancourt (18e). Subventions à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant no 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association Art-Exprim 18 (9971/ X02778), 10 rue des Gardes (18e), pour une action "Interventions artistiques en plein air mail René Binet"» (2011_05190).

Article 2 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865/ X00067), 27 avenue de Choisy (13e), pour une action intitulée Ateliers de Savoirs Socio-linguistiques (2011_05193). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association ASSOCIATION LA RUCHE DES ARTS (16437/X08937), 122 rue Caulaincourt (18e), pour l'action "Des livres et des aventures" animation au sein de la Bibliothèque de la Porte Montmartre (2011_05194).

Article 4 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à l'association ATNT-18, Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (9265 / X08345), 30 rue Hermel (18e), pour son action Accompagnement vers l'emploi par l'informatique (2011_05195).

Article 5 : Une subvention de 6.000 € est attribuée à l'association Centre d'Aide d'Interaction et de Recherche Ethno Psychologique - CAIREP (11126 / X00679), 60 rue René Binet (18e), pour une action intitulée Espace de médiations, de soins (2011_05196).

Article 6 : Une subvention de 2.000€ est attribuée à la compagnie RESONANCES (604/X08029), 8 rue Camille-Flammarion (18e), pour une action intitulée "Écriture et Théâtre à l'École" (2011_05197).

Article 7 : Une subvention de 4.000€ est attribuée à l'Institut de recherche appliquée pour l'enfant et le couples - IRAEC (17307/D02438), 41 rue Joseph de Maistre (18e), pour une action intitulée "Lieu après l'école" (2011_05198). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 8 : Une subvention globale de 5.000 € est attribuée à l'association Le Petit Ney (10506 / D09024), 10 avenue de la Porte Montmartre (18e), dont 3.000€ pour une action intitulée "Fête de Quartier" (2011_05199) et 2.000€ pour l'action Pôle Jeux (2011_05202). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 9 : Une subvention de 10.000 € est attribuée à l'association PROJETS-19 (11085 / D03341), 9 rue Mathis (19e), pour une Création d'une pépinière d'associations dans le 18e (2011_05200). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 10 : Une subvention globale de 3.000 € est attribuée à l'association SOLIDIMEY (20213 / X06786), 17 rue Bernard Dimey (18e), dont 1.500€ pour une action intitulée "Projet de découverte en milieu culturel" (2011_01581) et 1.500€ pour une action intitulée Grand jeux mails Belliard (2011_01582).

Article 11 : Une subvention de 2.500 € est attribuée à l'association Théâtre Tremplin Trois Frères -TT3F (10207 / D08409), 39 rue des Trois Frères (18e), pour une action intitulée "atelier de socialisation et d'apprentissage" (2011_02595). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 12 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association OASIS 18 (9522/D06307), 12 rue Camille Flammarion (18e), pour une action intitulée "Oasis du quartier" (2011_05201).

Article 13 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 45.500 €, sont imputées au chapitre 65 rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.